SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 22 E 23 DI MAGHJU DI 2025

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2025
REUNION DES 22 ET 23 MAI 2025

2025/ E2/030

REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE

Objet : Par u drittu di travaddà annant'à a noscia tarra

Madame la Conseillère,

La situation que vous évoquez est malheureusement celle de tous les corses qui passent un concours dit « national ».

La règle est celle-là. Quand vous passez un concours pour la fonction publique, pour une institution dite « nationale », vous n'avez pas la garantie de travailler dans votre région d'origine.

Je me souviens en 2015 de jeunes titulaires du CAPES, de jeunes CPE, qui demandaient à rester en Corse.

Je me souviens que nous étions quelques-uns à leur témoigner notre soutien comme Pierre Ghionga, Jean-Felix Acquaviva, Saveriu Luciani et Jean-Guy Talamoni.
Ces jeunes avaient manifesté, tracté au bord des routes.
Ils avaient dormi devant le Rectorat. Je me souviens de leur demande légitime. Ils disaient avoir eu leur concours et mérité de rentrer, d'autant qu'ils expliquaient que certains postes étaient occupés par des contractuels ou même que certains postes pouvaient être pourvus et ne l'étaient pas.

Un peu plus tard, je me souviens de capétiens qui avaient interpellé les élus via les réseaux sociaux, avec les mêmes revendications et la même envie, naturelle, de rester sur leur île. Je me souviens aussi d'une

discussion que j'avais eue avec une jeune titulaire du CAPES qui avait toute sa vie ici : famille, compagnon, crédit immobilier à rembourser. Tout la retenait et pourtant elle m'avait dit « quand j'ai passé ce concours, je savais ce qui m'attendait. Quand nous intégrons l'Education nationale, nous savons ce qui nous attend. Nous savons que la Corse n'est qu'une académie parmi tant d'autres. Une petite académie qui plus est. S'il faut partir je partirai et si je ne parviens pas à rentrer dans quelques années, je changerai de métier. »

Vous rappelez dans votre question, l'adoption à l'unanimité de la motion portée par Madame Mosca proposant une solution simple, déjà en vigueur dans certains territoires ultra marins : l'application des Centres des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) pour la Corse. Il s'agirait là d'un dispositif qui permettrait de reconnaître les liens personnels, familiaux et professionnels que l'enseignant entretient avec son territoire d'origine, en accordant des bonifications dans le cadre des mutations. Je me suis entretenue sur ce sujet avec Monsieur le Recteur et nous allons poursuivre nos échanges. Cette application serait en effet un « plus » mais ne répondrait pas forcément à toutes les situations eu égard au nombre de postes disponibles dans notre Académie.

Il me parait important de revenir sur le process relatif aux « mobilités », que vous devez sans doute maitriser mieux que moi mais qu'il convient de préciser pour l'ensemble des élus.

Aujourd'hui, tous les enseignants formulant un recours à l'issue du mouvement interacadémique voient leur dossier instruit, par le Recteur et ses équipes, en lien avec les différentes organisations syndicales dans un principe d'équité entre les demandeurs mais tout en tenant compte des situations sociales, familiales avec une attention particulière portée pour les enseignants ayant les compétences linguistiques en langue corse.

Les enseignants peuvent être affectés dans l'académie de Corse en formulant différentes demandes :

- le mouvement interacadémique soumis à un barème de points tenant compte de l'ancienneté et de la situation familiale, sociale.
- le mouvement des postes spécifiques nationaux, postes à profil répondant aux besoins spécifiques de l'académie de Corse, notamment en langue corse, pour lesquels un dossier de candidature doit être déposé. 22 postes spécifiques ont été ouverts cette année qui n'ont pas tous été couverts par des demandes mais qui ont permis à plusieurs enseignants habilités de rentrer en Corse.

Concernant la situation de la jeune femme que vous évoquez, j'ai moi-même été sollicitée, et me suis entretenue avec le Recteur sur son cas mais également sur celui des autres enseignants confrontés à la même problématique.
Je ne peux m'engager car la décision ne m'incombe pas. Son habilitation en langue corse fait évidemment d'elle une candidate au potentiel intéressant pour intégrer les établissements de l'île et ainsi renforcer les locuteurs parmi les enseignants, d'autant que la Collectivité de Corse, en partenariat avec le Rectorat, mènent une politique volontariste en faveur du bilinguisme et de l'apprentissage immersif, notamment en érigeant la langue corse en savoir fondamental.
Votre question me permet d'insister sur le fait que je suis attachée au principe d'équité et qu'il convient de garantir à tous les Corses qui sont dans cette situation que nous porterons leur voix.

Car des Corses qui sont en poste sur le continent, depuis plus longtemps et qui chaque année forment un seul vœu, celui de rentrer, sont nombreux. Comme ceux qui viennent d'avoir le concours et qui ne veulent pas tout quitter. Ils sont, au total, près d'une quarantaine.

Le Rectorat tiendra une réunion dans les prochains jours pour examiner l'ensemble des demandes réceptionnées.

De mon côté, je poursuis mon travail sur la politique éducative afin de pouvoir récupérer cette compétence de manière pleine et entière dans le cadre du processus autonomie.

Mon objectif est clair : faire valoir notre vision de l'Education en Corse et soyez assurée que je porterai, tant dans le cadre du projet académique SCOLA 2030 que dans les discussions avec le Ministère, les thématiques évoquées depuis quelques sessions dans le cadre des questions orales comme : la nécessaire mise en place des critères relatifs au Centre des Intérêts Matériels et Moraux pour la Corse, la situation des néo titulaires mais aussi des titulaires corses enseignant sur le continent, la mise hors norme de l'Académie, sans oublier le calendrier scolaire.

Je vous remercie.